

Contre-intuitif

Le nombre d'emplois aidés baisse, et c'est une bonne nouvelle

Les effets sur l'emploi de ce type de contrat sont en effet au total négatifs à moyen terme



Murelie Pénicaud, Ministre du travail. Photo par Martina Cristofani/ DICOM/SIPA



Mécomptes publics, François Ecalle

La ministre du Travail avait annoncé au cours de l'été 2017 une forte baisse du nombre d'emplois aidés. Cet engagement a été tenu et c'est une bonne nouvelle.

Depuis la création des travaux d'utilité collective (Tuc) en 1984, tous les gouvernements ont subventionné un grand nombre d'emplois aidés, dont l'appellation a varié dans le temps, surtout dans le secteur non marchand. Ils étaient un peu plus de 300 000 en 1990, ont été plus de 900 000 à la fin des années 1990 pour revenir entre 300 000 et 500 000 de 2007 à 2017 (364 000 en décembre 2017). En décembre 2018, ils étaient moins de 250 000 et les données provisoires disponibles laissent penser qu'ils étaient encore moins nombreux en juillet 2019.

Un nombre minimal d'emplois aidés est certes nécessaire pour donner du travail aux personnes qui ne sont pas employables au Smic parce que leur productivité est inférieure au

coût du travail supporté par un employeur, même en tenant compte des allègements de cotisations sociales sur les bas salaires, et ne peut pas être suffisamment améliorée par une formation.

“Ils étaient un peu plus de 300 000 en 1990, ont été plus de 900 000 à la fin des années 1990 pour revenir entre 300 000 et 500 000 de 2007 à 2017. En décembre 2018, ils étaient moins de 250 000”

Les contrats aidés ont cependant été jusqu'à présent surtout largement utilisés par tous les gouvernements pour réduire les “chiffres du chômage”, plus ou moins selon la conjoncture économique et le calendrier des élections.

Cette politique de court terme a pourtant des effets négatifs sur l'emploi à moyen terme. En effet, si les activités exercées par les bénéficiaires de ces contrats ont une certaine utilité pour leurs employeurs, collectivités locales et associations en particulier, il est très probable que cette utilité est souvent inférieure au coût des impôts qu'il faut lever pour financer ces emplois. Or, si l'utilité d'une dépense publique est inférieure au coût des prélèvements nécessaires pour la financer, l'effet sur l'emploi est au total négatif à moyen terme.

Mauvaise réputation pour les employeurs

En outre, les enquêtes sur le devenir des demandeurs d'emploi montrent depuis longtemps que le passage par un contrat aidé dans le secteur public, les plus nombreux, diminue significativement la probabilité de trouver un contrat à durée indéterminée. Il est en effet vraisemblable que ces emplois donnent de mauvaises habitudes de travail, ou tout au moins que les employeurs ont cette opinion.

“Le passage par un contrat aidé dans le secteur public diminue significativement la probabilité de trouver un contrat à durée indéterminée. Il est en effet vraisemblable que ces emplois donnent de mauvaises habitudes de travail”

Les objectifs d'évolution des dépenses publiques affichés par le gouvernement impliquent des économies substantielles. Il est parfaitement justifié d'en faire de très importantes sur les contrats aidés en les ciblant mieux sur les personnes qui en ont vraiment besoin. Les crédits prévus dans le projet de loi de finances pour 2020 correspondent à une économie d'environ 2,0 Mds€ par rapport à ceux qui ont été consommés en 2016.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 14/11/2019

Catégories :

Affaires publiques / Economie / Mécomptes publics / Social & sociétal /